

Ecole élémentaire

Rue XXXXXXXXXXXXXXXX

12345 XXXXX

Tél : XX-XX-XX-XX-XX

E-mail : XXXXXXXX@ac-XXXXXX.fr

La réunion de rentrée

1) La classe

28 élèves : 15 CM1 + 13 CM2

17 filles + 11 garçons

2) Le matériel de l'élève

Les cahiers : cahier de leçons de français, cahier de leçons de mathématiques, cahier du jour, cahier du soir, cahier de poésie, cahier de calcul mental, cahier d'anglais et cahier de liaison.

Les classeurs : classeur de français (*lecture, écriture...*), classeur d'histoire, classeur de géographie, classeur de sciences/EMC et classeur d'évaluations.

3) Attentes et exigences

Très à cheval sur **les règles de politesse** et **de bienveillance**.

Très exigeant aussi **sur le soin** apporté à l'écriture, à la présentation, à la tenue des cahiers, des fiches d'activités, des classeurs.

Les enfants connaissent aujourd'hui le code de présentation que je leur demande de respecter et disposent dans leur cahier du jour d'un guide de présentation du cahier plastifié qui leur sert aussi de marque-page.

Les récompenses : tampons, bons points, privilèges, marché...

4) Les règles d'or

Lecture commentée des 7 règles d'or de la classe + de l'affiche « Dans cette classe »

5) Les leçons augmentées

Pour apprendre de façon ludique les notions fondamentales de l'école élémentaire en français, je conçois **des films d'animation sur les principales notions inscrites aux programmes en étude de la langue en CM1/CM2.**

Chaque vidéo reprend **de manière sonore, animée et illustrée la leçon à laquelle elle est associée**, afin de permettre aux enfants de **mieux comprendre la notion** mais aussi de **vous aider**, vous, parents, **à mieux accompagner votre enfant dans l'apprentissage de ses leçons.**

La durée de chaque vidéo est **courte** (entre 2 min et 3 min le plus souvent).

Le visionnage de ces vidéos n'est **pas obligatoire**, **la trace écrite contenue dans le cahier de leçons se suffit à elle-même.**

Elle n'en demeure pas moins **vivement recommandée**, tant elle peut apporter **une aide importante à la compréhension.**

Je ne saurais donc que trop vous conseiller de **permettre à votre enfant d'accéder à ces vidéos aussi souvent que possible**, en les visionnant notamment **chaque fois qu'une leçon est à apprendre ou à réviser.**

Chaque fois qu'une vidéo sera associée à une leçon, **deux manières d'y accéder s'offriront à vous et à votre enfant.**

Méthode n°1 En utilisant les QR codes	Méthode n°2 En passant par le cahier de textes numérique
Chaque leçon « augmentée » se verra associée <u>un QR code</u> . Si votre enfant utilise <u>une tablette</u> ou un <u>smartphone</u> , il suffira de <u>scanner l'image du QR code</u> . Votre enfant pourra alors <u>visionner la vidéo directement sur son écran</u> !	Le lien vers chaque vidéo sera <u>mis en ligne directement dans le cahier de textes numérique de la classe, sur Beneylu School</u> . Il suffira de <u>cliquer dessus pour accéder à la vidéo</u> à partir de n'importe quel écran !

Pour savoir **ce qu'est un QR code** et **comment cela fonctionne**, vous pouvez **vous rendre sur Beneylu School** et **consulter dans le blog de la classe l'article qui leur est consacré.**

Dans tous les cas, **un mot de passe sera demandé pour voir la vidéo.**

Pour faire simple, pour vous comme pour les enfants, ce mot de passe sera :

XXXXX (en minuscules)

Les enfants connaissent bien ce mot de passe car ils l'utilisent déjà à l'école.

Démonstration

6) Les devoirs à la maison

Pour commencer, un rappel : les devoirs à la maison (*entendons par-là les devoirs « écrits »*) sont **interdits en France depuis une circulaire du 23 novembre 1956**, tandis que le travail oral et les leçons sont eux autorisés.

Aucun texte ne demande aujourd'hui aux enseignants de prescrire un travail aux élèves après la journée de classe.

Ma position personnelle = proche de celle de la circulaire = « six heures de classe bien employées constituent un maximum au-delà duquel un supplément de travail soutenu ne peut qu'apporter une fatigue préjudiciable à la santé physique et à l'équilibre nerveux des enfants » + « le travail écrit fait hors de la classe, hors de la présence de l'enseignant dans des conditions humaines et matérielles qui peuvent être très disparates d'une famille à l'autre ne présente qu'un intérêt éducatif limité ».

Les devoirs que je donnerai à faire à la maison se limiteront donc principalement :

- à **des leçons** (en étude de la langue et en mathématiques) à apprendre ou à relire
- aux **dictées de mots à mémoriser** (20 mots à apprendre chaque semaine, dictée de mots chaque lundi matin)
- aux **poésies à apprendre**

Régulièrement, un petit travail écrit ou numérique sera également donné :

- en étude de la langue, **des quiz interactifs** à faire sur « QuizBean » ou sur « Quizizz » (autre plateforme permettant de créer des quiz en ligne que j'introduirai prochainement dans les apprentissages)
- en mathématiques, **une ou deux opérations à poser de temps en temps** dans le cahier du soir
- parfois, **une fiche de lecture** donnée à faire à la maison plusieurs jours à l'avance

De temps en temps, **une dictée-audio** à préparer (*communiquée au moins 8 jours avant le jour J*).

En histoire, géographie et sciences, enfin, d'une séance à une autre (*une semaine les sépare en général*), les élèves auront systématiquement **un texte à relire** (*une partie de la trace écrite, une fiche documentaire, une fiche d'activités faite en classe...*) + à la fin de chaque séquence, **un petit texte à connaître par cœur** (*en histoire et géographie, ce sera la partie « Je retiens » se trouvant à la fin de chaque trace écrite*).

Les conseils :

- **Limitier son temps de travail** : 30 min de travail à la maison suffisent. Mais ce temps doit être employé de manière efficiente !
- **Accompagner votre enfant dans la réalisation de ses devoirs** : en CM, un enfant a encore besoin d'être suivi par ses parents quand il fait ses devoirs. S'il ne vous est pas possible de rester à ses côtés pendant 30 minutes parce que son petit frère ou sa grande sœur sollicite eux aussi votre attention, prenez au moins le temps de regarder avec lui son agenda ou le cahier de textes numérique de la classe et de fixer ensemble quels objectifs doivent être atteints dans le temps qui lui est imparti pour faire ses devoirs. Puis, au bout d'une vingtaine de minutes, retournez prêt de lui pour faire le point et vérifier ensemble ce qu'il a compris ou ce qu'il n'a pas encore assimilé.
- **Anticiper** : bien que je cherche à équilibrer la quantité et la difficulté des devoirs donnés, il y a toujours des jours et des semaines où les devoirs donnés sont un peu plus nombreux et demandent qu'on y consacre davantage de temps. Les devoirs sont toujours donnés le plus en avance possible dans l'agenda papier et plus encore dans le cahier de textes numérique de la classe. Un lundi soir peu chargé par exemple, apprenez donc à votre enfant à anticiper en prenant de l'avance sur le travail à faire pour le jeudi qui suit et où la somme et la difficulté des devoirs à faire serait plus importante !
- **Utilisez le cahier de textes numérique** : dans chaque matière, de très nombreux liens vers des vidéos, des quiz ou des jeux interactifs seront chaque jour mis en ligne. Recourez-y ! Un enfant a toujours plus de facilité à faire ses devoirs de façon ludique après une longue journée de classe. Et il est toujours amusant de défier ses parents dans un quiz ou de regarder tout simplement une vidéo avec eux ;)
- **Encouragez votre enfant** : le moindre progrès doit être perçu et encouragé. Félicitez votre enfant pour les progrès qu'il réalise, pour la persévérance qu'il affiche face à une difficulté, pour le soin apporté à la réalisation de ses travaux !

- Enfin, **respecter son temps de sommeil** : dans la mesure du possible, faites-lui faire ses devoirs avant le dîner. Les experts médicaux recommandent par ailleurs entre 9 et 11 heures de sommeil pour un enfant entre 6 et 13 ans. Et pour l'heure de coucher, essayez de ne pas dépasser 21h-21h30...

7) Les quiz en ligne

Entre autres devoirs à faire à la maison, votre enfant aura chaque jour **une leçon de français à apprendre ou à réviser**.

Pour l'aider à mieux comprendre ces leçons et à **faire le point sur ce qu'il a compris ou non de la notion étudiée**, j'ai mis en place depuis quelques années **un système de quiz en ligne sur Internet**.

Ces quiz sont **utilisés en classe de manière collective en début de séance** pour faire le point sur l'état des connaissances des enfants.

Il n'est **pas obligatoire que votre enfant réponde à ces quiz à la maison**, mais ceux-ci seront néanmoins **systématiquement proposés sur Beneylu School pour permettre à chaque élève de s'entraîner** à la maison et de faire le point sur ce qu'il sait et ne sait pas.

Les utiliser en complément de la leçon qui, elle, doit obligatoirement être apprise est donc vivement recommandé.

Quand votre enfant veut répondre à un quiz, **il doit IMPÉRATIVEMENT passer par le blog de l'école et cliquer sur le lien apparaissant dans le cahier de textes numérique de la classe, dans l'article consacré à la leçon à apprendre**.

Chaque quiz a en effet **sa propre identité et sa propre adresse Internet**. Il est donc indispensable que votre enfant se connecte à QuizBean **en passant par le blog de l'école, sans quoi le quiz ne s'ouvrira pas !**

Les **identifiant et mot de passe** de votre enfant **figurent sur le pense-bête plastifié** qui lui a été **distribué la semaine dernière**.

Tous les identifiants ont été construits sur le même modèle :

prénomnom@quizbean.com

(aucun accent, aucune majuscule et aucune abréviation)

Le mot de passe est quant à lui **le même pour tous** :

XXXXX *(en minuscules)*

La **date du jour où ce quiz sera traité en classe sera indiquée**.

Les avantages de ce système **sont très nombreux** :

- C'est un système **ludique pour votre enfant**,
- De nombreuses questions sont accompagnées d'**une explication** ou d'**un éclairage particulier**, qui aident votre enfant à **mieux comprendre ses réussites et ses erreurs**. Votre enfant bénéficie de cette manière d'un retour immédiat sur chacune de ses réponses avant de passer à la question suivante, comme si « *le maître était là* »,
- Lorsque votre enfant répond à un quiz, il peut **voir son score en temps réel**,
- A la fin du quiz, il peut également obtenir **une fiche détaillée de ses résultats pour lui permettre de mieux comprendre les questions réussies et les autres**,
- Enfin, j'obtiens pour ma part **une photographie claire de l'état des connaissances de chaque élève** (*je vois en détail sur mon interface enseignant à quelles questions il a bien répondu et quels sont les points qui lui posent encore problème*) et peux **mieux orienter mon action à son retour en classe**.

Remarques :

- ❶ Pour que les réponses et les résultats de votre enfant soient bien enregistrés, merci de **ne pas oublier** (à la fin du quiz) **de cliquer sur le bouton "Logout"** (en haut à droite de l'écran de QuizBean) **quand apparaît la page-synthèse des résultats obtenus au quiz**. A défaut, les réponses seront **perdues** et il faudra **recommencer le quiz !!!**
- ❷ **Si un quiz s'affiche mal** avec "Google Chrome", **utilisez** un autre navigateur, comme "**Mozilla Firefox**".

Démonstration

8) Les évaluations

En étude de la langue et **en mathématiques, plus d'évaluations sommatives** systématiques.

Cela signifie qu'**une évaluation écrite ne séparera plus forcément la fin d'une séquence du début de la séquence suivante**.

A partir de cette année, **une part encore plus conséquente** que les années précédentes **sera** en effet **accordée à l'évaluation continue**, c'est-à-dire au **travail quotidien** des élèves, à l'évolution de leurs connaissances d'une séance à l'autre et surtout à **leur maîtrise et à l'évolution de cette maîtrise dans le temps** pour plus de vérité sur l'état et l'évolution réels des connaissances des élèves.

En histoire, géographie et **sciences, l'intégralité des notions abordées ne fera pas non plus l'objet d'une évaluation** de telle sorte à privilégier un rythme assez soutenu dans l'enchaînement des séquences + mais aussi **ne pas priver les élèves du plaisir simple d'apprendre et d'acquérir de nouveaux savoirs** sans qu'à la fin on leur demande systématiquement de les restituer par écrit...

Ceci étant dit, des évaluations sommatives auront quand même lieu à la fin de certaines séquences.

Elles pourront prendre la forme :

- d'**un simple quiz interactif** (sur QuizBean ou une autre plateforme permettant de proposer ce genre d'activités) **auxquels les enfants devront obligatoirement répondre** (en classe ou de chez eux) **dans une fenêtre de temps déterminée** (2 semaines ?). Les résultats obtenus à ce quiz par chaque élève serviront alors d'**indicateurs de l'état d'acquisition des connaissances visées**.
- d'**une évaluation écrite** faite en classe et le plus souvent précédée d'**un quiz d'entraînement** fait en classe puis laissé à disposition des élèves pour qu'ils puissent réviser de façon ludique à la maison.

Evaluation continue également en lecture, écriture, musique, anglais, arts visuels, EPS...

Après qu'elle ait été corrigée et rendue à l'élève, **chaque évaluation écrite sera temporairement insérée dans le lutin de l'élève pour signature des parents** avant retour à l'école et rangement dans le classeur d'évaluations.

Le lundi matin, les évaluations données à faire signer le vendredi **devront donc avoir été signées et être rapportées à l'école pour ramassage**.

L'objectif de cette circulation en continue des évaluations = permettre à chaque famille d'avoir **le meilleur suivi possible des réussites et des difficultés de son enfant**.

Les classeurs d'évaluations continueront quant à eux de **passer** dans les familles à **chaque période de vacances scolaires** pour **un retour complet sur les évaluations** réalisées au cours de la période.

Les cahiers du jour, enfin, sont donnés à faire signer **tous les 15 jours** (avec alternance CM1/CM2 d'un week-end à l'autre).

9) Le Parlement des Enfants

Notre classe va tenter cette année de participer à la 23^{ème} session du « **Parlement des Enfants** ».

1) L'opération

Il s'agit d'une opération **organisée par l'Assemblée nationale** avec **le ministère de l'Éducation Nationale**, dont l'objectif est d'**offrir aux écoliers scolarisés en CM1/CM2 une leçon d'éducation civique** en leur proposant de **découvrir la fonction de législateur**.

Sous la conduite de leurs enseignants qui les accompagnent dans cette réflexion, les élèves sont à cet effet invités à **rédiger une proposition de loi** sur une thématique définie, **au terme d'une discussion** qui doit **leur apprendre ce qu'est le débat démocratique**.

2) Les modalités de participation

Afin de pouvoir participer à cette opération, les classes intéressées doivent **faire acte de candidature auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale** dont elles relèvent.

Courant novembre, la DSDEN retient **une candidature par circonscription de député**.

Fin novembre, les classes sélectionnées reçoivent alors **la documentation nécessaire leur permettant de rédiger une proposition de loi**, comprenant au maximum **quatre articles**.

3) Le thème de cette édition

Cette année, les classes retenues doivent **rédiger une proposition de loi de leur choix** sur le thème **"Du bon usage du numérique"**.

L'éducation aux médias et à l'information doit permettre aux élèves d'**exercer leur citoyenneté dans une société de l'information** et de la communication, **former les « cybercitoyens » actifs, éclairés et responsables** de demain.

Ce thème doit permettre aux enseignants de traiter avec leurs élèves **des nouveaux besoins liés à la multiplication des usages de supports et réseaux numériques** notamment **les droits, les devoirs et les limites associés à ces pratiques** culturelles et sociales.

4) Les étapes de la sélection

Début décembre, chaque classe peut **commencer ses travaux** et dispose de quelques mois afin de **rédiger une proposition de loi**, comme de vrais députés.

Au cours de leurs travaux, certaines classes peuvent **recevoir la visite de leur député**. C'est l'occasion de lui poser, en direct, **des questions sur son rôle et ses missions**.

Au printemps, **un jury national** composé notamment de députés et de membres de l'Éducation Nationale **sélectionne quatre propositions de loi parmi celles retenues par les jurys académiques**.

Ces quatre propositions de loi sont ensuite **mises en ligne sur le site du Parlement des Enfants**, afin que les 577 classes participantes puissent **en débattre en classe**.

Fin mai, **chaque classe choisit**, parmi les quatre finalistes, **la proposition de loi ayant sa préférence** et procède à **un vote sur le site internet du Parlement des Enfants**.

En juin 2019, les quatre classes finalistes seront **invitées à l'Assemblée Nationale** et **les résultats du vote électronique dévoilés**.

La classe qui aura obtenu le plus grand nombre de voix à l'issue du vote électronique sera **déclarée classe lauréate** de la 23^{ème} édition et **se verra remettre son prix par le Président de l'Assemblée Nationale**.

5) Et après ?

La proposition de loi lauréate **peut** finalement **être reprise par le député de la circonscription** concernée, **qui la dépose en son nom personnel** sur le Bureau de l'Assemblée Nationale.

Ce texte fait alors l'objet d'**une procédure d'examen comme toute autre proposition de loi**.

Quatre propositions de loi issues du Parlement des Enfants **sont** ainsi **devenues des lois de la République** depuis la création de l'opération.

Les élèves et moi-même espérons que vous serez très nombreux à nous suivre et à **vivre avec nous cette belle aventure !**

10) ClassDojo

Pour gérer le comportement des élèves en classe, j'utilise depuis plusieurs années déjà un outil appelé "**ClassDojo**".

"ClassDojo" est **un outil Internet** mis à disposition des enseignants leur permettant (*principalement*) de **gérer le comportement de leurs élèves en temps réel**.

Des points sont attribués **pour récompenser les bons comportements** tandis que **d'autres peuvent être retirés pour sanctionner** les mauvais comportements.

Chaque élève dispose d'**un compte individuel** symbolisé par **un avatar personnalisable**.

Tous les vendredis, vous recevrez directement à l'adresse mail que vous aurez indiquée **un bilan personnalisé et détaillé du comportement que votre enfant aura eu en classe durant la semaine**.

Le cas échéant, **des bilans quotidiens** pourront également vous être envoyés si la situation le requérait.

Pour recevoir automatiquement ces bilans hebdomadaires, **deux cas de figures se présentent** :

<u>Cas n° 1</u> <u>Votre enfant était déjà scolarisé dans ma classe l'an dernier</u>	<u>Cas n° 2</u> <u>Votre enfant est un nouvel élève de la classe</u>
Vous n'avez <u>rien à faire</u> , car <u>vos compte et celui de votre enfant ont été conservés</u> en l'état pendant les vacances. Vous pouvez donc continuer à vous connecter à ClassDojo avec le <u>même mot de passe que celui que vous utilisiez l'année dernière</u> et vous devriez recommencer à recevoir automatiquement les bilans hebdomadaires.	Si votre enfant n'était pas scolarisé dans ma classe l'an dernier, vous devez d'abord <u>vous inscrire individuellement sur</u> le site de « <u>ClassDojo</u> ». Pour cela, merci de <u>suivre la procédure décrite-ci-dessous !</u>

Pour les nouveaux élèves :

1) **Rendez-vous directement à l'adresse suivante :**

<https://home.classdojo.com/?locale=fr-FR#!/signup>

2) **Complétez les champs** qui apparaissent : nom, prénom, adresse mail

3) **Choisissez un mot de passe** (*n'oubliez pas de le mémoriser !!*), puis **validez**

4) Après une brève présentation des possibilités offertes par ClassDojo, vous serez alors invités à **saisir le code-parent** que vous trouverez sur le pense-bête plastifié distribué à votre enfant vendredi. **Entrez-le** puis **cliquez sur "Entrée"**

5) Ça y est, **vos compte est créé !**

Vous recevrez dorénavant chaque semaine **une invitation à consulter le bilan du comportement de votre enfant en classe directement à l'adresse mail que vous aurez indiquée**.

Il suffira pour cela de cliquer sur le lien contenu dans le mail que vous recevrez et de vous connecter à votre compte à l'aide de votre adresse mail et du mot de passe que vous avez choisi !

Vous pouvez également vous connecter à votre compte à n'importe quel moment, sans attendre de recevoir ces bilans.

Mais les possibilités offertes par ClassDojo **ne s'arrêtent pas là...**

ClassDojo permet en effet également de **partager en direct avec les familles des moments de classe, des photos et de courtes vidéos** dans le module « **Historique de la classe** ».

Chaque fois qu'un nouveau contenu sera mis en ligne, vous recevrez automatiquement **une notification à votre adresse mail vous invitant à vous connecter pour le découvrir** !

Vous pourrez alors consulter cette nouvelle publication et même la commenter.

11) **Les APC**

Activités Pédagogiques Complémentaires

Les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves mais s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous.

La participation d'un élève nécessite l'accord des parents concernés.

Tous les élèves peuvent être concernés par les APC, à un moment ou un autre de l'année scolaire, **selon les besoins identifiés** par les enseignants.

Nouveauté de cette année : les temps des APC devront être **consacrés** spécifiquement **aux activités de lecture et de compréhension**.

Ces séances auront lieu cette année les **mardi, de 16h20 à 17h20**.

Directeur d'une école à 3 classes, je bénéficie d'**un régime de décharge** et dispose donc d'**un capital de seulement 18h d'APC à répartir sur l'ensemble de l'année scolaire**, soit la moitié du temps d'APC normalement applicable à un adjoint en poste à temps plein.

Quelle mise en place ?

- 1^{ère} période : **aide au travail personnel**

Prise en charge des élèves de CM1 les mardis 11 et 18 septembre pour familiarisation nécessaire avec les nouveaux outils et services mis à leur disposition (*Beneylu + vidéos + quiz*).

- Périodes 2 à 5 : **mise en œuvre d'activités de lecture et de compréhension** proposées, selon les besoins repérés et les objectifs définis, à des groupes d'élèves de taille variable.

12) **Les sorties déjà programmées**

Atelier-promenade au **musée des Beaux-Arts de XXXXX** le lundi 24 septembre matin.

Attention : départ de l'école prévu ce jour-là à 13h20 pour prise du bus à 13h30 devant la mairie + retour prévu au village entre 16h30 et 17h00, selon la correspondance que nous aurons réussi à prendre !

Cycle **natation** : 8 séances, du lundi 04/02 au lundi 08/04/2019, le matin !

Sorties **USEP** : sous réserve de modifications du contenu des rencontres départementales prévues à ce jour au programme comme du calendrier que l'USEP nous a présenté, la classe sera inscrite cette année aux **4 rencontres suivantes** :

- **Handball** (semaine du 17 au 21 décembre)
- **KinBall** (semaine du 4 au 8 février 2019)
- **Découverte Parcours golfé** (semaine du 29 avril au 3 mai 2019)
- **Athlétisme en extérieur** (semaine du 17 au 20 juin 2019)

Besoin de parents accompagnateurs (2 minimum, 3 à 4 de préférence pour chaque sortie) !

13) Les poésies

14) Les PAI

15) Les anniversaires

De préférence, **anniversaires groupés le dernier vendredi de la fin du mois.**

Dans tous les cas, **prévoir toujours tout le nécessaire** (notamment les bougies et la vaisselle jetable !) **en quantité suffisante** et **ne pas demander l'organisation d'un goûter la veille pour le lendemain...**